

Présents :

Enseignants : M. Blandeau, Mme Lelièvre, Mme Le Goff, Mme Mouton, Mme Lefèvre, M. Meneghetti, Mme Sévère, Mme Briey

Mairie : Mme Crom, adjointe à l'éducation

Parents élus : Mme Nicholls, Mme Gerbaud, Mme Benoist, Mme Dudouet, Mme Bretéché, Mme Jeannin, Mme Bréheret, Mme Thomas

Parents élus (suppléants ne pouvant participer aux débats et aux votes) : Mme Chancelier, Mme Tronchon, Mme Wilbrenninck.

Déléguée départementale de l'éducation nationale (DDEN) : Mme Terrien

Excusés :

M. Luczak, Inspecteur de l'éducation nationale, M. Bézier, Maire de Vigneux de Bretagne, Mmes Vince et Choynet, enseignantes en congé, Mmes Alliot, Pesci, Beyssier, parents élus suppléants.

Secrétaire de séance : Mme Briey, enseignante

Ordre du jour :

Certains parents ont manifesté leur soutien à la famille de l'élève décédée fin septembre. L'ensemble des membres du Conseil d'école s'associe à la douleur de la famille et lui présente ses condoléances et son soutien dans ces moments tragiques.

• **Présentation du conseil d'école : rôle et composition (vote)**

M. MENEGHETTI présente le règlement intérieur du conseil d'école qui décline son fonctionnement, son rôle et sa composition.

Le règlement intérieur du Conseil d'école est adopté à l'unanimité.

• **Bilan de la rentrée / Effectifs**

M. MENEGHETTI présente les effectifs de l'année scolaire 2015-2016 : 201 élèves au total

Composition des classes :

Maternelle – 81 élèves

PS - 24

MS – 21 GS - 8

GS - 28

La moyenne par classe est donc de

24,4 élèves.

Élémentaire – 120 élèves

CP - 9 CE1 - 13

CP - 9 CE1 - 14

CE2 - 23

CM1 - 28

CM2 - 24

La structure de l'école a été réexaminée et modifiée le vendredi 28 août, lors de la réunion de préparation de rentrée.

- **Rappel :**

D'autres personnels interviennent :

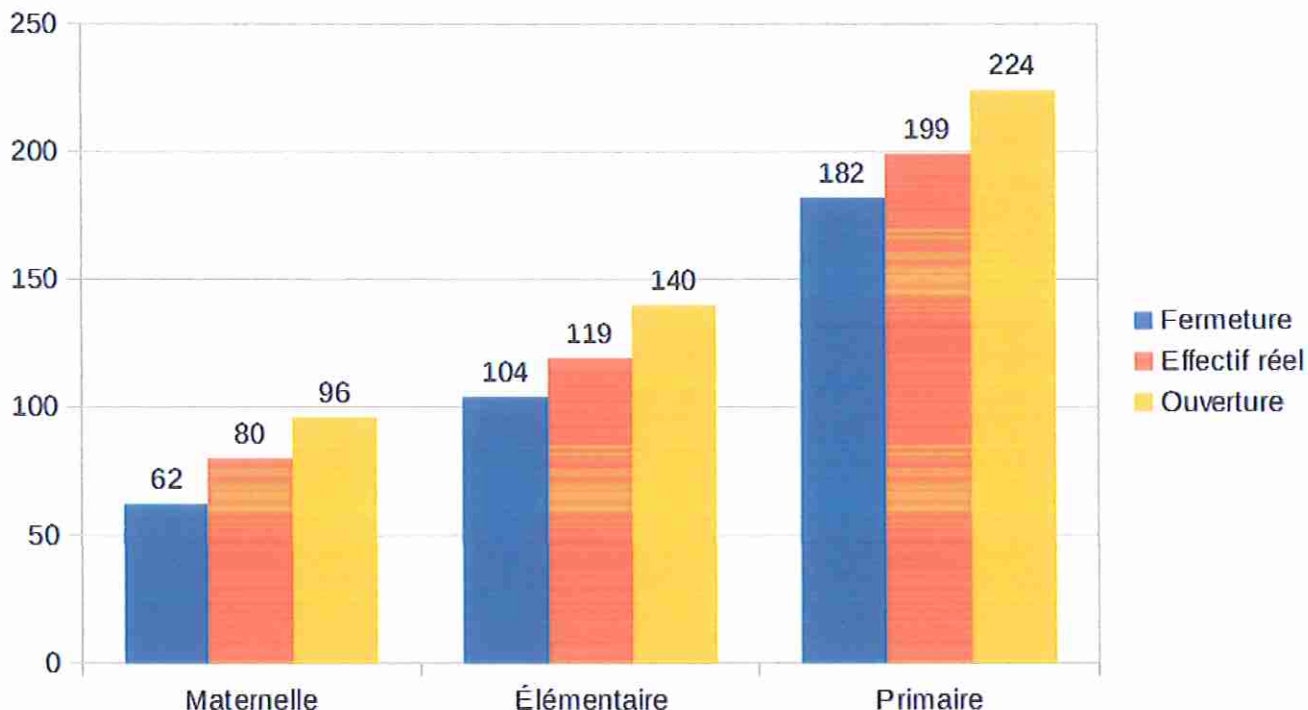
M. Guy Cureau, enseignant, maître E du RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté)

3 ATSEM en maternelle

1 AESH accompagne 2 élèves en élémentaire (Mme Brayet)

1 EVSd accomplit un travail d'aide à la direction (Mme Létard) secrétariat, accueil,

Effectifs au 9 octobre 2015 :



Les seuils d'ouverture et de fermeture de classe peuvent légèrement varier d'une année à l'autre.

Absence de Mme Vince, en congé maladie : remplacée par Mme Sévère.

Absence de Mme Choynet, en congé jusqu'au 23 mars : remplacée par Mme Lemaître le lundi, M. Klein le mardi, M. Leroux le jeudi, Mme Torchaussé le vendredi.

Les 36 élèves de GS seront en CP l'an prochain. La montée pédagogique portera donc automatiquement les effectifs d'élémentaire à 131 élèves, soit une moyenne de 26,2 élèves par classe.

Une arrivée de 25 élèves de PS provoquerait une chute de l'effectif de maternelle à 69 élèves, avec une moyenne de 23 élèves par classe. Au total, l'école comptabiliserait donc 200 élèves à la rentrée 2016, effectif stabilisé, mais déséquilibré entre la maternelle et l'élémentaire.

La question de l'accueil de pré-petits a été posée : l'organisation actuelle ne permet pas cet accueil pour le moment. Une réflexion est engagée avec les acteurs de la petite enfance afin de créer des passerelles permettant aux élèves les plus jeunes (nés en fin d'année) de bénéficier d'une acclimatation au milieu scolaire.

- **Utilisation des locaux scolaires hors temps scolaire (vote)**

Une Charte d'utilisation partagée de locaux et équipement scolaire lors des temps périscolaires a été signée entre la mairie et l'école le 10 décembre 2014.

Cette charte précise en outre que le règlement intérieur de l'école s'applique également sur ces temps.

Les locaux scolaires peuvent également être utilisés pour la formation initiale ou continue des enseignants, la tenue de réunions organisées par les parents élus au conseil d'école ou une association de parents d'élèves.

Pour toute autre utilisation, le directeur de l'école doit être consulté au préalable pour avis.

Dans tous les cas, l'utilisation des locaux doit respecter les principes de laïcité, de neutralité d'opinion et ne peuvent avoir un caractère lucratif.

Cette utilisation des locaux scolaires est adoptée à l'unanimité.

Les enseignants remercient vivement l'association des Amis de l'école qui finance intégralement les projets proposés. Une information concernant ces financements est diffusée chaque année au moment du « Pot de fin d'année ». Il aura lieu cette année le 1^{er} juillet 2016.

- **Présentation et du règlement intérieur de l'école (vote)**

Rappels :

- Aucune discrimination n'est tolérée.
- La charte de la laïcité a été intégrée au règlement intérieur, elle est affichée à l'entrée de l'école.
- La charte Informatique et Internet est annexée au règlement intérieur.
- En cas de « comportement inapproprié », seuls les adultes de service sont habilités à intervenir : en aucun cas un parent d'élève ne peut se permettre d'interpeler un élève dans l'enceinte de l'école.
- L'utilisation de la structure de jeux est placée sous la surveillance **des adultes de service**, sur les temps scolaires et périscolaires.

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

- **Travaux d'agrandissement de l'école** Visite du chantier : la livraison devrait avoir lieu en fin d'année. Des aménagements seront ensuite réalisés (tableau, placard, zones d'affichages, etc.) par la mairie.
- **Sécurité / Horaires de l'école**
L'équipe constate **des retards le matin perturbant les élèves et personnels**. Une information par affichage a été faite à l'entrée de l'école au mois d'octobre.
Plan Vigipirate – Des contrôles aléatoires des sacs sont demandés par le ministère. Par ailleurs, il est demandé de limiter la circulation (entrées/sorties).
Évacuation incendie – 3 exercices par an ; le premier a eu lieu le 18 septembre.
PPMS – 1 exercice par an, organisé en janvier/février habituellement, sera reporté à la fin des travaux.
DUER (Document Unique d'Évaluation des Risques) – Document permettant de réaliser un inventaire de l'ensemble des risques encourus par les usagers d'un bâtiment, afin d'intervenir pour les réduire.
- **Équipement de l'école et demandes de travaux**

Travaux réalisés : Réalisation d'un meuble à casiers, installation d'étagères, de panneaux d'affichages en liège, d'un râtelier à vélos : Les enseignants remercient vivement la mairie pour ces réalisations.

D'autres travaux entrent dans le cadre des différentes évaluations de sécurité réglementaires qui sont renouvelées annuellement :

Document Unique d'Évaluation des Risques :

Des travaux (ou équipements) sont demandés afin de résoudre certains problèmes de sécurité :

- Risque ergonomique d'accessibilité des lavabos dans les salles de classe (hauteur inadaptée)
- Risque de percussion d'un poteau
- Certaines prises sans éclipses dans salles de classe

Certains travaux, demandés au mois de mai, n'ont pas pu être réalisés :

Meuble pour classe mobile, réalisation d'un banc, panneaux de liège, système de plafonnier pour projection, installation d'une prise électrique. Les équipes municipales de maintenance ayant d'autres contraintes, la liste s'est donc allongée. Les enseignants espèrent que ces travaux pourront être réalisés : les demandes effectuées répondent à des besoins réels.

Par ailleurs

La mairie a été informée des problèmes d'odeurs dans les toilettes des maternelles et d'élémentaire, particulièrement en cas de pluie. Concernant les toilettes côté maternelle, le nombre de lave-mains est insuffisant pour permettre une hygiène correcte avant de se rendre au restaurant scolaire.

L'installation d'une cloison dans le sas maternelle, demandée en mai, est essentielle : les élèves qui vont à la sieste (ou se lèvent de la sieste) se retrouvent dans le sas d'entrée maternelle en culotte et tee-shirt, dans le froid, sans aucune intimité. Concernant ce point, la municipalité indique, malgré l'espace disponible dans le sas d'entrée, que cet aménagement ne répond pas aux normes de sécurité en cas d'évacuation.

Équipement de l'école

Budget investissement 2016

Équipement de la future BCD / de la future salle de classe

Installation d'un réel espace BCD, avec parquet et mobilier adapté

L'installation d'un tableau numérique sera demandée au budget

• Actualités de l'école

- **Reportage télévisé** : Un bref reportage a été tourné en septembre et diffusé lors du journal télévisé du 30 septembre à 13h sur la chaîne TF1.

- **Accueil des maternelles en cas d'absence de l'enseignante** : Tout élève, dès qu'il franchit le portail, se trouve sous la responsabilité d'un enseignant. Le directeur de l'école est responsable de l'organisation du service et de la sécurité. Lorsqu'un enseignant est absent en maternelle, les élèves ne peuvent être accueillis dans la classe sous la seule responsabilité d'une ATSEM. Les élèves sont donc orientés vers la cour de récréation, et sont mis sous la responsabilité des enseignants en charge de l'accueil. Comme pour les classes d'élémentaire lorsqu'un enseignant est absent, au moment de la sonnerie, à 8h45, les élèves se rangent, entrent en classe (avec l'ATSEM et l'aide à la direction) et sont répartis le plus rapidement possible dans les classes disponibles. 10 élèves peuvent rester en classe avec l'ATSEM et l'aide à la direction, sous la responsabilité du directeur.

• Questions diverses

-La mairie débute une réflexion sur les rythmes scolaires. Un groupe de travail incluant les personnes concernées (enseignants, parents et personnel éducatif) sera constitué pour travailler ensemble. Ces questions doivent être débattues en Conseil d'école, instance qui garantit une répartition équitable de la parole entre les différents acteurs de la communauté éducative.

-Achat de nouveaux jeux sur la cour : pour le cycle 3, les commandes sont sur le point d'être passées.

-Demande de la part de parents d'élèves : y-aura-t-il des classes transplantées ? Réponse de l'équipe pédagogique : cette année, non.

-Question posée à la mairie à propos de la sécurisation de l'itinéraire pour se rendre à l'accueil périscolaire. Du fait de l'ouverture d'une nouvelle route pour le lotissement récent, le passage est assez dangereux. C'est pourquoi des places de parking sont prévues, dans le sens de la route, ce qui devrait améliorer la visibilité et l'attente du groupe d'élèves sur le trottoir.

-En ce qui concerne le balayage en cas d'intempéries, il est demandé régulièrement au personnel de la mairie de l'effectuer. Malgré cela, du sable arrive dans le sas maternelle, et celui-ci est rapidement sale.

-Accueil périscolaire : la porte de la bibliothèque donnant sur l'extérieur est une issue de secours obligatoire avec les normes accessibilité. Un système lumineux ou sonore pourrait être mis en place (étude de faisabilité à faire) afin de pouvoir laisser les enfants sans animateur dans cette pièce. Le manque d'espace est un problème qui a été soulevé.

• Dates des prochains conseils :

Vendredi 1^{er} mars 2015 – Vendredi 3 juin 2015, 18h30

La secrétaire de séance

Mme Briey



Le directeur

M. Meneghetti



L'adjointe au maire

Mme Crom



La présidente des représentantes
des parents d'élèves, Mme Nicholls



La DDEN, Mme Terrien

